

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Presbytéro-synodale !

La démission surprise, avec effet immédiat et accompagnée de lourdes révélations, du conseiller synodal John Christin a pris par surprise la présidente du Synode et laissé celui-ci sans voix. Pas une des personnes présentes ne s'est levée pour dire que cette affaire posait la question de la légitimité de l'équipe actuelle du Conseil synodal, et celle de sa reconduite.

Il ne faudrait pas, pour autant, commettre l'erreur d'attribuer tous les soucis que connaît l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud (ci-après, l'Eglise) aux relations difficiles que l'autoritaire président du Conseil synodal entretient avec ses semblables. Ces conflits doivent être abordés dans la perspective générale d'un rejet toujours plus explicite, dans les paroisses et les régions, de l'évolution récente de l'Eglise.

Quand, il y a un peu plus de vingt ans, l'Etat annonça sa volonté de réduire de 9% sa contribution financière à l'Eglise, les responsables d'alors ne voulurent pas se contenter de réduire les dépenses périphériques et d'apporter aide et conseil aux paroisses qui en avaient besoin. Ils décidèrent de remodeler l'institution de la cave au grenier.

Leur idée maîtresse était d'affronter la modernité sur son terrain, avec son langage, ses pré-supposés laïques et ses méthodes de gestion. On prévoyait de substituer au témoignage par trop discret du culte dominical des manifestations et des événements spectaculaires rassemblant les foules et suscitant les échos admiratifs de la grande presse. La territorialité des paroisses fut condamnée comme génératrice d'un gaspillage ministériel insensé. On décida de mieux utiliser les compétences particulières des pasteurs en privilégiant les ministères spécialisés au détriment des ministères paroissiaux. En quatre mots, moins de contemplation, plus d'action, moins de prédications et plus de communication.

L'Eglise devenait une entreprise et ses pasteurs, des employés gérés par un office des «ressources humaines». L'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud s'intitulait désormais *EERV*, acronyme terne et bégayant que *La Nation* s'engage à ne jamais utiliser.

Dans la conception originelle d'«Eglise à venir», les paroisses, privées de toute ressource autonome, privées aussi de leur personnalité juridique, n'étaient plus que les terminaux dociles de l'ordinateur cantonal.

Ce qu'on peut reprocher au Conseil synodal actuel, c'est d'avoir été obstinément fidèle à cette conception extrême. Récemment encore, il proposait de diminuer le nombre des cultes du dimanche et de désaffecter un certain nombre d'églises. Ainsi débarrassée de ses encombrantes racines, notre Eglise hors-sol pourrait enfin se plonger dans la «société liquide», pour reprendre le terme de Zygmunt Bauman, ce sociologue dont le Conseil synodal s'est bizarrement entiché.

A l'époque, les responsables d'«Eglise à venir» minimisaient les craintes des pasteurs et des paroisses. Il est normal, concédaient-ils, qu'un changement aussi important provoque des résistances; toutefois, vos réserves, qui dévoilent votre refus d'aborder les problèmes de notre époque, sont infondées; elles se dissiperont dès que le nouveau régime sera installé; et soyez tranquilles, il y aura une évaluation dans six ans.

Dix-huit ans plus tard, on attend encore l'évaluation, les craintes n'ont pas disparu, les résistances non plus. Et c'est compréhensible, car on a l'impression d'être toujours au commencement du «processus», avec toutes les bousculades, incompréhensions et incertitudes que cela comporte. La mise en place définitive d'«Eglise à venir» est continuellement relancée, dans l'urgence, bien entendu, et le discours officiel continue de dénoncer et de promettre exactement ce qu'il dénonçait et promettait à l'époque. Autrement dit, le passage est encore à faire. Disons carrément que, selon toute vraisemblance, «Eglise à venir» restera «à venir» à perpétuité. *Restructurata et semper restructuranda*. Voilà pourquoi, à la place de faire un bilan honnête et, donc, consternant, on fonce aveuglément en direction de nulle part.

Dans l'esprit et la pratique des fidèles, l'Eglise continue d'être presbytéro-synodale, c'est-à-dire fondée sur un équilibre entre les paroisses et l'autorité centrale. Et de fait, l'essentiel de la vie de la foi – cultes et sainte cène, baptêmes, confirmations, mariages, fêtes religieuses, études bibliques – continue de se passer principalement dans la paroisse, parfois dans la région. Et c'est aussi dans le cadre paroissial qu'on peut organiser une solidarité concrète avec telle famille qui traverse des temps difficiles, qu'on trouve facilement des dévouements bénévoles, qu'on organise des rencontres avec les paroisses voisines, avec les assemblées évangéliques et

les paroisses catholiques, qu'on établit des contacts avec ceux qui sont extérieurs à l'Eglise.

Mais c'est une Eglise presbytéro-synodale contrariée et affaiblie, parce que, dans le même temps, la centralisation déséquilibre l'institution et la transforme en une mécanique lointaine, interventionniste et coûteuse. A la limite, la vie réelle de l'Eglise finira par se déployer en marge de ses structures institutionnelles, au risque inverse de tomber dans le congrégationalisme, avec toutes les dérives sectaires que cela peut engendrer.

Le refus du «Rapport sur les dotations», au synode de mars dernier, signifiait un refus de cette évolution suicidaire. Et c'est dans le même esprit que les opposants à ce Rapport ont présenté deux motions sœurs au synode de juin... et qu'elles ont été acceptées.

La première, intitulée «Pour une consultation des paroisses et des régions dans le rapport sur les dotations», demande qu'une enquête systématique soit conduite auprès des paroisses et des régions concernant les changements qu'elles subissent. Elle demande aussi que le nouveau rapport sur les dotations soit établi à partir des réponses recueillies. La seconde motion, «Pour un rapport participatif et fédérateur sur les dotations», demande que les membres de la commission chargée de rédiger ledit rapport soient pour une part désignés par le Conseil synodal et, pour une autre, élus par le Synode et qu'ils représentent les divers milieux de notre Eglise.

Ces deux motions visent à remettre de l'ordre et de la clarté dans la politique de l'Eglise. Peut-on espérer que le Conseil synodal y verra davantage que des obstacles à contourner?

Olivier Delacrétaz

CPEV: surtout pas de vagues !

Pendant longtemps, les caisses de pensions publiques n'ont pas accumulé les réserves nécessaires au paiement des rentes promises. Confiants dans la pérennité de l'Etat et dans la stabilité – ou la croissance – de l'effectif des fonctionnaires, les politiciens comptaient sur les cotisations des actifs pour financer en bonne partie les prestations versées aux retraités. Ils ont même profité de cette inaltérable sécurité (pensaient-ils) pour offrir des conditions très généreuses, notamment un âge de la retraite plus précocité que celui de l'AVS.

Depuis une vingtaine d'années, on s'aperçoit que le tableau n'est pas aussi rose qu'on pensait. Car il peut advenir que l'Etat – qui ne s'effondre certes pas – se sépare de certaines activités. Sur le plan fédéral, les CFF et Swisscom ont gagné leur autonomie, et dû veiller eux-mêmes à la prévoyance de leur personnel. La sous-capitalisation antérieure a obligé la Confédération, par exemple, à verser des milliards à la caisse des chemins pour que le plan d'assurance soit financé. On peut imaginer des situations analogues sur le plan cantonal, par exemple si les Hospices cantonaux se voyaient conférer une autonomie institutionnelle et la charge entière de leur personnel. Quelques optimistes se représentent même l'hypothèse d'une cure d'amaigrissement du corps des fonctionnaires.

Pour anticiper de telles éventualités, le législateur fédéral a serré la vis

aux caisses de pensions publiques qui doivent, à terme, constituer des réserves montant à 80% de leurs engagements (c'est ce qu'on appelle le taux de couverture).

Où la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) en est-elle? Son Conseil d'administration a fait savoir à fin juin (après validation de sa politique par l'Autorité de surveillance LPP de Suisse romande) que les bons résultats de 2017 permettaient de ne rien changer pour l'instant à ses conditions d'assurance, notamment à l'âge de la retraite fixé à 62 ans dans le cas normal. Rappelons que la CPEV partait d'un taux de couverture de 60% environ et que l'Etat de Vaud a dû la recapitaliser à hauteur de 1,44 milliard de francs (merci les contribuables!) pour commencer à rééquilibrer l'institution. Cela fait, le taux de couverture a oscillé entre 72% et 75% dans la période 2013-2016 (73,2% à fin 2016). Les bons résultats de 2017 (merci la Bourse!...mais que fera-t-elle en 2018?) invitent donc les responsables à repousser à... 2022 toute nouvelle mesure d'assainissement, le but étant de garantir un taux de couverture de 80%... en 2052! Le Conseil d'Etat a caponné devant les syndicats hostiles à un relèvement de l'âge de la retraite, pourtant manifestement nécessaire et justifié. Cette passivité est-elle l'expression actuarielle, en tout immobilisme, du compromis «dynamique»?

J.-F. C.

La grande encyclopédie de Vevey et Montreux

Le Pays de Vaud nous attache par la couronne animée de ses bonnes villes. Leur diversité réjouit. Elle s'avive de la beauté, parfois suprême, de leurs sites. Il advint que l'un d'eux émut le monde. Dans l'histoire universelle des arts et des sentiments, ni Lausanne ni les mentalités régionales n'ont joué grand rôle en cette occurrence. Mais un charme singulier, soudain, enroba d'un cocon paysager nos petites locales et la destinée du Canton s'étoila de ses richesses périphériques. La géographie a joué des contrastes à l'Est du Léman. L'eau comme jamais ailleurs en Europe, la barrière alpine vers l'Italie, les vignes, prairies et pentes raides de l'arrière-pays dans une lumière du Sud. Ce lieu exerça une séduction qui fit date. Vient de paraître sur elle un ample ouvrage, une somme, bref une encyclopédie régionale de 500 pages, aux Editions Infolio à Gollion.

Cette publication a donc pour sujet les liens fulgurants et féconds de ce petit territoire avec une évolution des idées, des techniques, des attitudes et des goûts qui a transformé l'Europe dès le XVIII^e siècle. Titre du livre: *Entre arts et lettres*. Je me serais attendu à une mise en évidence de *Vevey et Montreux*, mais sur la couverture reliée les noms de ces deux villes sont discrètement unis en sous-titre dans un camaïeu bleu, lémanique et plongeant, dû au pinceau de Félix Vallotton, avec cette précision: *Trois siècles de rayonnement culturel*. Le développement des communications par rail, une passion du voyage qui passa de l'élite à la foule et une nouvelle approche de l'esthétique ont non seulement réveillé Vevey, ancien petit port romain rêveur, mais fait surgir brusquement Montreux, voisine rivale et bousculante. Cette ville est née au XIX^e siècle au bord du Léman, sous une pente raide, en aval d'un vieux pont de pierre aux Planches, arche qui franchissait une gorge effrayante, entourée de vignes, de forêts et d'une douzaine de hameaux.

L'un d'eux s'appelait Clarens. Une prairie y fut choisie par Rousseau comme théâtre d'une histoire d'amour fictive, qui aurait pu tout aussi bien se passer en Italie, mais comme *La Nouvelle Héloïse* fut l'un des plus grands

succès de l'édition européenne, connecté à une mutation radicale de notre conception de l'homme, de ses plaisirs, de ses priorités, de sa manière de chérir une femme et de s'exprimer en pleine nature, on vit ce qui s'appellera plus tard la Riviera vaudoise se convertir en lieu de pèlerinages laïques. Survinrent ou s'établirent en ces deux villes, souvent en voyage pour Florence ou Rome, d'éminents écrivains et peintres de Londres, Paris, l'Allemagne ou Saint-Pétersbourg, publiant à leur tour sur Rousseau et ce Haut-Lac, tels Byron ou Shelley qui firent monter par leurs poèmes la vague romantique.

Ces faits sont connus de tous, comme la décision de Charlie Chaplin, en 1952, de s'établir au Manoir de Ban pour le restant de son existence. Ou la présence constante, entre Vevey et Villeneuve, de la plus haute musique, de la peinture, de romanciers en toutes langues, de célébrités du jazz et du cinéma, de notables voix françaises de gauche et de droite, de Romain Rolland à Paul Morand, de patriotes polonais, laissant leurs témoignages, le souvenir de concerts historiques, leurs demeures, des monuments, des plaques commémoratives et statues fétiches, l'écho de maintes anecdotes, et l'on aligne les noms de Furtwängler, Clara Haskil, Mendelssohn, Courbet, Kokoschka, Le Corbusier, Dostoïevski, Tolstoï, Karamzine, Gogol, François Nourissier, Nabokov, Fitzgerald et Hemingway, et pour Montreux les plus grands noms de la trompette et des rythmes.

Ce qui manquait, c'était l'ouvrage qui non seulement déploie, après inventaire et vérification, la saga des deux villes, comme pôle culturel mondial, mais s'interroge sur l'apport de la région par son propre fonds, fût-il beaucoup plus modeste, et en réaction locale à tant d'illustres visiteurs. Une surabondance de récits, d'on-dit, de mythes, de déclarations politiques nourrit à ce sujet le débat quotidien. Les propos vont d'un cosmopolitisme flatteur et vague à des comportements municipaux infiniment éloignés des grands esprits qui

hantent encore ces rivages. Il faut donc féliciter le petit groupe de chercheurs qui aujourd'hui, avec l'appui de deux fondations veveysanes pour les arts, offrent à la population le savoir vérifié et la systématique d'un bel et copieux ouvrage de référence. Ses contributeurs ont été multiples, mais ces pages ont été conçues, écrites et signées en titre par David Auberson et Ariane Devanthéry, fortement assistés par Yves Gerhard avec son expérience de l'Encyclopédie vaudoise et Yves Guignard, formé à Bâle, voué à l'étude de la peinture, qui eut le souci de magnifier les illustrations par des œuvres de collection jamais reproduites auparavant.

Les deux premiers auteurs doivent leurs méthodes et leur savoir à l'abondance des recherches de l'Université de Lausanne et de l'EPFL dans son Ecole d'architecture. Ces travaux se sont focalisés depuis un demi-siècle sur les arts et les développements culturels, jusqu'aux

La saga des deux villes, comme pôle culturel mondial.

plus contemporains et situés dans notre propre pays. A Dorigny, des instituts actifs et nombre de mémoires de licence ont éclairé les arts, les lettres romandes, l'histoire du tourisme ou la construction urbaine, domaine où Montreux illustra l'invasion d'un territoire idyllique par la monumentalité des palaces. On ressent la solidité de cette assise scientifique dans la présentation d'un microcosme par un ensemble de milieux culturels.

L'apport informatif de ce demi-millier de pages, sur l'histoire artistique d'un rivage de 15 kilomètres, offre aux grognons l'occasion de déplorer soit de trop longues énumérations, soit des perspectives tronquées ou l'omission de tel nom, tel événement, tel lieu. Mais louons cette publication d'avoir conféré vie, ordonnance et solidité factuelle à un phénomène stupéfiant. Quelle avancée ce livre accomplit en dépassant, sur Vevey-Montreux, le stade d'idées reçues, disparates et amollies! Salut aux artistes qui agonisaient en noms de rues ou sur plaques commémoratives! Silence à ceux qui ne faisaient de tout cela que rhétorique, nostalgie, bonnes

histoires et cancons, ou à ceux qui exploitent une fierté régionale pour leur petit commerce! Expansion d'un savoir qui n'était qu'une mémoire à trous ou dada d'érudits! Justice rendue à ceux qui ont mis leur énergie dans les musées et sauvé des archives! Prise de conscience d'un passé. Il pose des exigences à des municipalités en déroute. Il offre un diapason aux joyeux innovateurs.

Deux piliers splendides, dans ce gros ouvrage bleu fauve, assurent le plaisir des lecteurs qui naît dès l'ouverture du volume. L'iconographie offre renouvellement, surprises et beaucoup d'enchantements après tout ce qu'on avait déjà vu sur ces gens et ces lieux célèbres, ou les Fêtes des Vignerons d'hier. Du côté de nos grands peintres paysagers, une véritable réhabilitation est réservée par exemple à Alfred Chavannes. Je n'avais jamais admiré, venue d'un musée bernois, sa vue plongeante sur Chillon et les Dents du Midi. J'ai découvert les papillons que, partant de Montreux, allait chasser Vladimir Nabokov.

L'autre apport majeur de ce livre, ce sont des écrits de la plume d'écrivains très inspirés par Vevey et Montreux, réunis comme une anthologie élégamment fondue tout au long du texte principal. Ils offrent les plus vifs plaisirs de lecture, à commencer par Rousseau lui-même, à la source de tout le mouvement que traite cette publication. Son génie, qui fut absolument neuf par sa netteté de langue et sa fraîcheur de sentiment, émut le monde et nous touche encore, en ce portrait d'une femme née à Vevey, Madame de Warens, extrait des *Confessions*:

«Elle avait un air caressant et tendre, un regard très doux, un sourire angélique, une bouche à la mesure de la mienne, des cheveux cendrés d'une beauté peu commune, et auxquels elle donnait un tour négligé qui la rendait très piquante.»

Bertil Galland

Entre arts et lettres, Trois siècles de rayonnement culturel autour de Vevey et de Montreux, par David Auberson, Ariane Devanthéry, Yves Gerhard, Yves Guignard, Editions Infolio.

Allons à Piogre... ferrer les mouches!

On sait bien que les habitants établis le long de la rade de Genève sont des «Radins», mais juste ciel, d'où vient donc l'expression «aller à Piogre» qu'utilisaient nos parents et nos grands-parents et que l'on voit resurgir ici ou là?

Il s'agirait d'un ancien mot savoyard (d'origine ardéchoise?) utilisé pour désigner le bout du monde, devenu syno-

nyme de *Genève* dans le parler vaudois, puis sous la plume de deux humoristes du bout du lac, Louis Bron et Raoul Riesen, *alias* Le Renquilleur, puis Le Furet.

Si l'on en croit le *Lexique dauphinois*, l'expression «aller à Piogre» signifie «aller au diable vauvert», avec cette précision: «... où les chiens jappent de la queue!» A partir de là, semble-t-il, des Vaudois ont forgé l'expression «aller à Piogre, ferrer les mouches!» ou encore «aller à Piogre, derrière la Lune!»

Selon Jean-Pierre Cuendet, auteur de *Parlons vaudois*, «Piogre, c'est Genève. Et c'est à Genève qu'étaient amarrées les mouches durant l'hiver, les mouches étant les bateaux-caboteurs de la Compagnie Générale de Navigation. Chaque semaine, on envoyait depuis Lausanne un employé qui contrôlait les amarrages

hivernaux: "Va à Piogre ferrer les mouches!"»

Selon Jean-Pascal Delamuraz, des bateaux comme le «Rhône», le «Mercure», le «Ville-de-Vevey» et le «Chablais» transportaient chaque année, pendant l'été, des dizaines de tonnes de marchandises: «En hiver, on les remisait sagement en rade de Genève où on les ancrant par groupes, les transports de marchandises étant, pour l'essentiel, suspendus. C'est de cette pratique, qui exigeait des exploits nautiques considérables, qu'est née l'expression "va à Piogre ferrer les Mouches!", opération qui consistait à jeter l'ancre et à amarrer solidement ces bateaux pour l'hiver.»

Récupéré par l'humoriste Louis Bron (1863-1935), d'origine vaudoise, directeur à Genève du populaire hebdomadaire *Guguss*, maire du quartier de Saint-Gervais en 1906 et 1907, le

mot a connu dans la presse une nouvelle jeunesse lorsque Raoul Riesen (1932-2000) l'a systématiquement utilisé dans ses chroniques de *La Suisse* (quotidiennes), du *Journal de Genève* (un jour sur deux) et de la *Tribune de Genève* (hebdomadaires) pour désigner la Cité de Calvin.

«Et ce sera tout pour aujourd'hui», comme avait l'habitude de conclure le regretté Raoul Riesen.

Jean-Philippe Chenaux

Michel Rime (propos recueillis par), «Le Furet dit ce qui fait le sel et la pâte de Genève», *24 heures*, 23 avril 1999 [Le Furet attribue l'expression à «un certain Bron, d'origine française [sic]»; le directeur de *Guguss*, d'origine vaudoise, a dû se retourner dans sa tombe!]; Jean-Pascal Delamuraz, «Le Léman: le maître élément», *Bulletin du sauveteur*, N° 23, novembre 2003; Jean-Pierre Cuendet, *Parlons vaudois*, Genève, Slatkine, 2005, p. 127.

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Les indemnités de chômage des frontaliers

Nouvelle embûche dans les relations entre la Suisse et l'Union européenne? C'est ce qu'on peut craindre à propos de la récente décision du Conseil des affaires sociales de l'UE sur les prestations de l'assurance-chômage des frontaliers. Elles devraient être versées désormais par l'Etat du lieu de travail, et non plus par celui du lieu de résidence. Cette option, prise contre l'avis de plusieurs Etats membres, et notamment du Luxembourg qui compte 45% de frontaliers dans sa main-d'œuvre et qui a obtenu un délai d'adaptation de sept ans, doit encore être ratifiée par le Parlement européen. Concernera-t-elle aussi la Suisse? Pas automatiquement, mais certains signes, notamment les pressions de la France, montrent que ce pourrait être le cas.

Pour notre pays, dont l'économie emploie quelque 320'000 frontaliers (autant de chômeurs de moins en Europe!), le changement serait coûteux. On parle de plusieurs centaines de millions de francs, voire d'un milliard.

Les motifs de la décision des ministres européens ne sont pas clairs à

nos yeux. On mentionne un souci de cohérence du système social. Peut-être y va-t-il aussi, plus brutalement, de l'intérêt pécuniaire des Etats d'où proviennent les frontaliers. Sur le fond, il existe des arguments pour l'une et l'autre solution. En faveur du paiement par l'Etat du lieu de travail, on peut relever que c'est lui qui encaisse les cotisations; normal donc qu'il paie les prestations. En faveur de la solution inverse, c'est le contrôle de «l'aptitude au placement», selon la terminologie helvétique, qui constitue la raison déterminante: seule l'autorité du lieu de domicile peut vérifier que le chômeur cherche du travail, qu'il reste disponible pour celui que l'office de placement lui proposerait, qu'il «timbre» s'il y a lieu, qu'il ne disparaît pas en vacances payées par la collectivité.

Une solution de synthèse est que l'Etat du lieu de travail rembourse à l'Etat du domicile une partie des cotisations perçues. C'est ce que fait la Suisse, à hauteur de 138 millions de francs annuels (chiffre 2015) en faveur de la France par exemple. Mais celle-ci

dit payer 610 millions à ses chômeurs frontaliers... Il ne serait pas équitable de rétrocéder l'entier des cotisations perçues, car c'est l'assurance-chômage helvétique qui verse les prestations aux frontaliers en cas de chômage partiel, d'intempéries, d'insolvabilité de l'employeur.

Peut-être pourrait-on négocier une rétrocession plus importante; mais nous ne devrions pas accepter de payer les indemnités ordinaires. Le risque d'abus est en effet considérable, d'autant plus que l'assurance-chômage suisse offre des prestations nettement supérieures à celles des voisins, la France en particulier: 70% du salaire ici, contre 57% en

règle générale Outre-Jura, avec un plafond plus élevé chez nous, etc. Et cela calculé par rapport aux salaires suisses, bien plus substantiels qu'au-delà de la frontière. Le Suisse trait sa vache, c'est bien connu depuis Victor Hugo, mais son assurance-chômage n'a pas vocation à devenir la vache à lait des chômeurs du continent.

Il sera intéressant d'observer si l'UE a quelque considération pour la situation objective de son partenaire helvétique ou si elle cherche à l'arnaquer en avançant sans ménagement le rouleau-compresseur de sa réglementation.

Jean-François Cavin

† Pierre Ramelet

Très grand avocat et bâtonnier¹, pur Vaudois, réunissant une rare combinaison de qualités professionnelles et personnelles, Me Pierre Ramelet nous a quittés moins de deux mois avant d'atteindre son centenaire. Nombreux sont encore à plaindre ceux qui n'ont pas eu la chance de le connaître. Nombreux aussi ceux qui chérissent sa mémoire.

Né sous une bonne étoile, Me Ramelet réunissait en effet des dons précieux pour ses amis, confrères, maîtres de stage, compagnons de chasse. Ici ou là, des piques, des petites roseries, mais toujours emballées dans une amabilité souriante. Il semblait que même sur les bancs les plus à gauche du Grand Conseil, il ne pouvait pas avoir d'ennemis.

Si d'aventure, sortant de l'Abbaye de l'Arc réjouit d'avoir réussi une belle cible, il nous croisait, timides et fervents étudiants nous hâtant vers la réunion du mercredi soir (qui était alors un jeudi): «Ah! Vous allez au complot! Faites bien attention, il est dangereux, il est très dangereux!», nous disait avec un faux sérieux imparable ce libéral, cet individualiste intégral, mais fervent et scrupuleux lecteur de *La Nation*.

Et pourtant, et pourtant, quelle grande estime réciproque entre M. Regamey et lui, allant jusqu'à l'amitié.

Il y a plus ou moins un demi-siècle, un grand conflit, d'une envergure évoquant celles du iota ou des investitures, déchirait le barreau vaudois: celle du port ou du non-port de la robe. On n'a pas de peine à deviner dans quel camp militaient MM. (ne disons pas Maîtres) Regamey et Ramelet. Un argument décisif dans le débat, c'était celui-ci, du premier: «Quel est l'archétype de l'avocat vaudois? Maître Ramelet évidemment. Pouvez-vous l'imaginer plaçant en robe?» Cela portait!

Soit dit entre parenthèses (car Me Ramelet, autant que l'on sache, n'a pas été mêlé à ces querelles vestimentaires de niveau très moyen, même comme bâtonnier), le litige a trouvé son compromis vaudois en ce sens que: porte la robe qui veut, sauf si, à l'audience, le conseil adverse ne la porte pas, par goût ou principe. Donc le robeux (réjouit à l'idée de n'avoir que le short dessous par temps caniculaire) doit préalablement téléphoner au confrère, s'il n'est pas renseigné. Robeux ou non? Si tel distrahit ou provocateur passe outre et vient enrobé, ce sont les amers reproches, la plainte au Conseil de l'Ordre, le blâme moyennement sévère malgré les excuses. Mais imaginez ce robeux arrivant au Palais, se

trouvant nez à nez avec Me Regamey ou Me Ramelet simplement en noir et balbutier qu'il ne savait pas, qu'il a oublié de téléphoner, etc.?

Il se peut maintenant que cette jurisprudence soit obsolète avec la féminisation progressive du Barreau...

Mais bien au-dessus de ces querelles de garde-robe, noble, il y a la chasse, passionnément pratiquée de génération en génération, chez les Ramelet, la chasse au chien d'arrêt, les récits épiques du lendemain à l'Etude, bien entendu en présence du chien dont tous, associés, stagiaires, secrétaires, connaissent les exploits (ou les fautes impardonnables) et les particularités de caractère.

Et puis il y a le ski de fond, la Coupe du Bâtonnier, qu'il a créée, dont la réputation a franchi les frontières cantonales (ah! ces Genevois! ...) et dont le «patron», année après année, étudie savamment le règlement, suggérant sa révision de manière à ce que les handicaps tiennent compte de sa situation personnelle.

Mais, pardonnez, encore là-dessus, il y a l'art. Et là, notre cher et vénéré maître nous a éblouis par la passion qu'il a mise, des années durant, à étudier l'énigme, le mystère des peintures murales de l'église de son cher Montcherand, après des années de recherches, comprenant les visites de maintes fresques romanes d'églises dans le sud de la France, la Catalogne, l'Italie. Il a dû entrer dans les «controverses enflammées» des spécialistes et des restaurateurs. La question est: qui est, au centre de la fresque, entouré d'apôtres, ce personnage sans tête? Pour les simplistes la tentation serait forte de dire: c'est la Vierge, entourée de six apôtres de chaque côté. Mais non, disent les spécialistes et les auteurs successifs des restaurations (jamais vraiment terminées). Il en est résulté une première étude publiée en 1986, tiré à part de la *Revue historique vaudoise* de 1984 (une cinquantaine de pages, se lisant comme un roman... sauf que l'on n'a pas la solution et que selon l'auteur, tant dans cet ouvrage que dans un article complémentaire publié en 1994 dans la même revue, l'énigme demeure...). Mais il est admirable qu'un grand avocat d'affaires, outre tant d'autres activités non consacrées au droit, en ait consacré autant à une recherche historico-artistique s'étendant sur des années. Pour cela non plus, nous ne l'oublierons pas.

Alexandre Bonnard

¹ Voir la belle photo en couleur dans l'Encyclopédie Vaudoise, vol. 5, p. 121.

Domaine rose

Honte à nous d'avoir pareillement tardé à visiter la riche rétrospective Raoul Domenjoz à l'Espace Arlaud à Lausanne¹ et plus encore à la signaler à nos lecteurs! Allez-y de toute urgence, mais, à l'intérieur, prenez votre temps! Si les peintures chaleureuses de Domenjoz n'épatent pas forcément d'emblée, elles retiennent durablement. Dès lors, nous conseillons une première tournée pour se pénétrer de l'ambiance générale de l'œuvre; une deuxième pour contempler à fond chaque tableau; et une dernière pour déguster les meilleurs.

Domenjoz n'use pas d'un style immédiatement reconnaissable. Il balance discrètement d'Utrillo (*Paris, boulevard Lefebvre en hiver*) à Borgeaud (*Le joueur de billard, Atelier de la rue de Bourg*) et de Corot (*Paris, le Pont Marie*) à Vlaminck (*Marine*), sans oublier une ou deux touches de cubisme (*Nature morte, Nature morte au compotier*).

Signalons encore cette étrange œuvre tardive, accrochée en début d'exposi-

tion, *La table bleue au verre de vin*, qui frôle l'abstraction.

Si je devais voler un tableau, j'hésiterais entre *La Seine, à Paris*, un grand *Port de La Rochelle*, remarquablement construit mais difficile à emporter discrètement, et le très original *La Rochelle: le chantier*, avec la grande coque verte d'un bateau en cale sèche, celui-là même qu'on a heureusement repris pour l'affiche.

A l'exposition est liée la publication d'une belle monographie, *Raoul Domenjoz, La nostalgie de l'infini*, éditée par Infolio sous la direction d'Edith Carey et soutenue par la Fondation Marcel Regamey.

Quant à notre titre, «Domaine rose», c'est ainsi que la vendeuse de billets, espagnole je suppose, prononçait le nom du peintre, pourtant rejeton d'une ancienne famille vaudoise, originaire de Pully.

D.

¹ Ouverte jusqu'au 15 juillet.

Occident express 8

Depuis quelques jours, la police nationale prépare une parade commémorative. Pourtant, au lieu de faire ses répétitions sur un aéroport militaire, celles-ci ont lieu au centre ville, qui se trouve ainsi bloqué des jours durant. Les habitants de mon quartier maugréent, avec raison, et se moquent de cette manœuvre grossière de la part du gouvernement qui se donne ainsi l'occasion de faire étalage de ses muscles. Prenant un taxi, mon chauffeur et moi nous sommes ainsi retrouvés coincés à quelques rues d'ici, tandis que des blindés et des motards défilaient pour personne. Mon chauffeur, la cinquantaine bien tassée, s'est soudain mis à jurer à voix basse, lentement, avec dans le ton un mélange de haine et de dégoût. Il m'a expliqué qu'il était policier de formation et qu'il vivait en Suisse au début des années 90. Un ordre de marche lui est parvenu. Sa famille, craignant de se faire réprimander s'il ne se soumettait pas, l'a contraint de revenir en Yougoslavie. In-

tégré aux forces spéciales, il a été envoyé pendant des années au Kosovo pour appliquer les sinistres projets de Milošević. Mais avant de passer la frontière administrative, on lui a retiré son livret de service et tout signe distinctif. Il était de corvée pour les pires basses-œuvres d'Etat, mais sans aucune reconnaissance, avec une paye minable et une très forte probabilité d'y rester. De retour à la fin de ses missions, il a quitté la police et vendu son appartement à vil prix. Deux décennies plus tard, il est encore chauffeur de taxi. «On s'est servi de moi, on m'a forcé à risquer ma vie. J'ai tout sacrifié pour la police, et puis on m'a jeté comme un chien. Et regarde-les moi comme ils parquent, comme ils font les fiers. Pourquoi? Pour rien.» Il faisait chaud. Il a ouvert sa fenêtre, sorti son paquet de cigarettes et m'en a offert une. Tandis que je sortais, il m'a tapé sur l'épaule: «Allez, prends soin de toi, p'tit gars.»

David Laufer

Miettes tocquevilliennes

Quiconque s'intéresse à la philosophie politique et à la sociologie s'astreint tôt ou tard à lire *De la Démocratie en Amérique*, œuvre considérable, par la taille et l'ampleur des vues, de l'aristocrate normand Alexis de Tocqueville (1805-1859). La limpidité mélancolique du style est trompeuse. A la première lecture, les questions assaillent le Tocquevillien débutant. L'auteur est-il libéral ou conservateur? De gauche ou de droite? Monarchiste honteux ou démocrate? Individualiste ou gardien des traditions? Adepte de la religion comme soutien de l'ordre social? Sceptique? Croyant? (*On peut sur sa volonté, on peut sur ses actes, mais sur sa croyance, que peut-on? s'est-il demandé.*)

L'écrivain a l'art de déjouer les classifications. Une partie de sa famille a souffert de la Terreur. Il ne croyait pas qu'un retour à la monarchie d'avant 1789 fût possible. Il fut anti-bonapartiste. Son esprit nuancé et tourmenté le rendait impropre aux manœuvres parlementaires et à l'action politique. De son propre aveu, il fut un médiocre ministre des affaires étrangères sous la II^e République. Il a écrit: *J'ai pour les institutions démocratiques un goût de tête, mais je suis aristocratique par l'instinct, c'est-à-dire que je méprise et crains la foule. J'aime avec passion la liberté, la légalité, le respect des droits mais non la démocratie. Voilà le fond de mon âme.*

D'avril 1831 à février 1832, Tocqueville a voyagé aux Etats-Unis qui comptaient alors vingt-quatre Etats et s'est entretenu avec des Américains éminents. A partir de ses notes de voyage, il a conçu le premier volume de *La Démocratie en Amérique*, comportant deux parties, respectivement de huit et dix chapitres (631 pages dans l'édition de poche Folio), paru en 1835, puis un second paru en 1840, de quatre parties contenant en tout septante-cinq chapitres (471 pages). Cette somme vieillit bien et délecte aujourd'hui encore maints lecteurs.

Tocqueville se demande avant tout si la démocratie égalitaire peut s'accommoder des libertés politiques. Est-elle compatible avec l'ordre? La religion peut-elle en tempérer les excès? Il a la prescience d'une forme nouvelle de despotisme issue de l'égalitarisme, de la tyrannie de la majorité et de l'individualisme, à laquelle il ne donne pas de nom, mais que le communisme, le nazisme et le maïisme incarneront au XX^e siècle, et dont des versions inédites sont à redouter.

Nous nous bornons présentement à citer quelques extraits de la première partie du volume I, destinés à appâter nos lecteurs.

Pour Tocqueville, la démocratie, c'est d'abord l'égalité. Il prédit: *Tôt ou tard nous arriverons, comme les Américains, à l'égalité presque complète des conditions.*

L'accession à l'égalité est un fait providentiel: *Il est universel, il est durable, il échappe chaque jour à la puissance humaine; tous les événements,*

comme tous les hommes, servent à son développement [...] il a le caractère sacré de la volonté du souverain maître. Vouloir arrêter la démocratie, c'est lutter contre Dieu même [...] La liberté n'est pas l'objet principal et continu du désir des peuples, ce qu'ils aiment d'un amour éternel, c'est l'égalité.

Le point de départ de la démocratie américaine réside dans une forme de christianisme puritain: *Le puritanisme n'était pas seulement une doctrine religieuse; il se confondait encore en plusieurs points avec les théories démocratiques et républicaines les plus absolues.* Le lecteur de 2018 comprend l'origine des règles effarantes établies sur les campus américains (et depuis peu en vigueur en Europe) en matière d'antiracisme, de féminisme, de lutte contre l'homophobie ou de véganisme: *A la date de 1649, on vit se former à Boston une association solennelle ayant pour but de prévenir le luxe mondain des longs cheveux [...] ces lois bizarres ou*

tyranniques n'étaient point imposées, elles étaient votées par le libre concours de tous les intéressés eux-mêmes, et les mœurs étaient encore plus austères et puritaines que les lois [...] de pareils écarts font sans doute honte à l'esprit humain; ils attestent de l'infériorité de notre nature, qui, incapable de saisir le vrai et le juste, en est réduite le plus souvent à ne choisir qu'entre deux excès.

Tocqueville compare les différents types de gouvernements fédéraux: *On a vu constamment arriver l'une de ces deux choses: le plus puissant des peuples unis, prenant en main les droits de l'autorité fédérale, a dominé tous les autres en son nom; ou le gouvernement fédéral est resté abandonné à ses propres forces, et alors l'anarchie s'est établie parmi les confédérés, et l'Union est tombée dans l'impuissance d'agir [...] Il en a toujours été ainsi (la seconde branche de l'alternative, réd.) pour la confédération suisse. Il y a des siècles que la Suisse n'existerait plus sans les jalousies de ses voisins.* La Suisse est le premier pays étranger que Tocqueville ait visité, à l'âge de 18 ans. Il ajoute quelques pages plus loin: *Pour qu'une confédération subsiste longtemps, il n'est pas moins nécessaire qu'il y ait homogénéité dans la civilisation que dans les besoins des divers peuples qui la composent. Entre la civilisation du canton de Vaud et celle du canton d'Uri, il y a comme du XIX^e siècle au XV^e: aussi la Suisse n'a-t-elle jamais eu, à vrai dire, de gouvernement fédéral. L'Union entre ses différents cantons n'existe que sur la carte; et l'on s'en apercevrait bien si une autorité centrale voulait appliquer les mêmes lois à tout le territoire.* Ces lignes datent de 1835. La Constitution fédérale, imitation, en quelques points, de celle des Etats-Unis, et l'Etat central sont nés en 1848. Ce qui n'existait que sur la carte s'est mis à exister avec une réalité parfois lourde... L'homogénéisation s'est faite...

La nouveauté aux Etats-Unis repose sur la primauté de l'individualisme issu du protestantisme parmi des communautés où l'unité de

mœurs est encore très grande, même si la divergence entre Nordistes et Sudistes croît à cause de l'esclavage: *En Amérique, l'union a pour gouvernés, non des Etats, mais de simples citoyens. Quand elle veut lever une taxe, elle ne s'adresse pas au gouvernement du Massachusetts, mais à chaque habitant du Massachusetts. Les anciens gouvernements fédéraux avaient en face d'eux des peuples, celui de l'Union a des individus.*

Voici pour finir quelques considérations en demi-teinte sur les petites nations: *Les petites nations ont été de tout temps le berceau de la liberté politique [...] Le bien-être intérieur est plus complet et plus répandu chez les*

petites nations, tant qu'elles se maintiennent en paix, mais l'état de guerre leur est plus nuisible qu'aux grandes [...] S'il n'y avait que de petites nations et moins de grandes, l'humanité serait à coup sûr plus libre et plus heureuse, mais on ne peut faire qu'il n'y ait pas de grandes nations [...] La force est donc souvent pour les nations une des premières conditions du bonheur et même de l'existence. De là vient qu'à moins de circonstances particulières, les petits peuples finissent toujours par être réunis violemment aux grands ou par s'y réunir d'eux-mêmes. Je ne sache pas de condition plus déplorable que celle d'un peuple qui ne peut se défendre ni se suffire [...] C'est pour unir les avantages divers qui résultent de la grandeur et de la petitesse des nations que le système fédératif a été créé.

Jacques Perrin



Disruption et Big Mouton

Depuis que le monde est monde, c'est-à-dire depuis qu'Adam et Eve ont commencé à manger cinq fruits et légumes par jour, les êtres humains se sont appliqués quotidiennement à créer le monde de demain où rien ne sera plus comme avant.

LE COIN DU RONCHON

Il en a toujours été ainsi. Dans les périodes paisibles et harmonieuses, cela s'est passé sans qu'on n'y prenne garde: les humains ont créé une quantité phénoménale de nouvelles choses sans y penser, tout naturellement et en sifflotant. Mais depuis que le monde va de travers, ils éprouvent le besoin de se contempler eux-mêmes et de tenir des discours emphatiques et prophétiques sur tout ce qu'ils créent. Ils tentent ainsi de se convaincre qu'ils vivent une époque non seulement radicalement différente des autres – ce qu'on ne saurait contester puisque toutes les époques sont radicalement différentes des autres – mais aussi plus radicalement différente que toutes les autres. Il est de bon ton d'affirmer avec exaltation que le Progrès, aujourd'hui, est plus rapide qu'il ne l'a jamais été. C'est peut-être vrai, mais on remarquera que les gens qui affirment cela en parlent en toute méconnaissance de cause, en ignorant sinon la totalité, du moins la plus grande partie de l'histoire du monde et des civilisations. Mais il est tellement flatteur de se persuader que nous vivons des temps plus exceptionnels que tous les précédents!... Et pour se donner encore plus d'importance, on use et abuse de l'adjectif «disruptif» pour qualifier l'époque moderne.

L'utilisation de cet adjectif dans ce contexte constitue un anglicisme. En bon français, il désigne plutôt ce «qui transperce un isolant en désorganisant sa structure mécanique et chimique, momentanément ou définitivement». Quant au substantif «disruption», il

évoque tout d'abord l'«apparition brutale d'instabilités magnétohydrodynamiques dans une chambre de confinement», et seulement ensuite, dans le domaine du marketing, une «stratégie d'innovation par la remise en question des formes généralement pratiquées sur un marché, pour accoucher d'une vision créatrice de produits ou de services radicalement innovants», ou encore, en psychologie, une «accélération de la société qui génère une perte de repères chez l'individu». Ce terme emblématique de la modernité apparaît déjà dans une citation du... XVIII^e siècle. Tout est relatif.

* * *

Cette modernité de plus en plus rapide terrorise les uns, tandis qu'elle réjouit béatement les autres. (Les uns et les autres ont tort, tous autant qu'ils sont.) Tout récemment, nous avons été effaré par la légèreté, pour ne pas dire la niaiserie de cette réponse d'un responsable d'un bureau de conseil en innovation à qui le magazine *Propriété*, évoquant la ville du futur qui deviendra intelligente en exploitant les innombrables données de ses habitants, demandait si cette *smart city* ne préfigurait pas le retour de Big Brother: «Il est aussi possible de l'imaginer en Big Cousin, gérant avec éthique et bienveillance ces nouvelles opportunités (sic).» Si ce n'est ton frère, c'est donc ton cousin! Voilà qui change tout... Une brève recherche sur internet montre d'ailleurs que la perspective d'un «Big Brother respectueux et bienveillant» est d'ores et déjà accueillie avec satisfaction dans les discours sur la modernité numérique. Les gens d'aujourd'hui n'ont jamais lu George Orwell et ils aiment Big Brother!

* * *

Parmi les créations merveilleuses de la modernité, signalons encore l'application Alptracker qui permet aux éleveurs de géolocaliser, surveiller et compter leurs moutons. Eh oui: une machine à compter les moutons! Sera-t-elle aussi capable de s'endormir à notre place?